

## De la couleur des rémiges de la Gournay

### *La Gournay possède un plumage génétiquement noir :*

- E/E, la combinaison allélique « noir uniforme » du gène de dépôt de pigments mélaniques dans le derme,
- C+/C+, la combinaison allélique colorée du gène de dépôt de pigments mélaniques dans les plumes et duvets,
- i+/i+, la combinaison allélique « sauvage » du gène d'inhibition du dépôt de pigments mélaniques dans les plumes et duvets.

Ce plumage génétiquement noir est néanmoins modifié dans une certaine mesure par une série allélique à l'impact génétique encore mal cerné, la série du cailloutage. Il en est de même pour la couleur des tarses et des yeux.

L'hypothèse la plus récente veut que le déterminisme génétique des plumages cailloutés fin, cailloutés grossiers, bariolés, panachés, repose sur un seul et même gène. Ce gène posséderait trois formes alléliques :

- Mo+, l'allèle dominant, ne modifie pas la répartition du pigment noir dans les plumes,
- mo, récessif, est responsable, à l'état homozygote, du plumage dit « caillouté fin » et donne, normalement, une tache blanche au bout de chaque plume,
- mopi, récessif, est quant à lui responsable, à l'état homozygote, du plumage dit « caillouté grossier » ou « bariolé » ou « panaché ». Il provoque lui aussi l'apparition du tâche blanche plus ou moins étendue à l'extrémité d'un certain nombre de plumes. On peut, en tout état de cause, retrouver dans un tel plumage des plumes noires, des plumes blanches et des plumes noires avec une extrémité blanche plus ou moins développée.

Même dans le cas où l'hypothèse de ce gène unique est fondée, on comprend que le plumage caillouté soit soumis à variations, notamment quand mo et mopi sont présents simultanément. De plus, ce plumage noir modifié est lui-même soumis à l'influence d'autres gènes participant à l'extension du pigment noir, la série Ml/ml+ par exemple. Il en est probablement d'autres dont on ignore jusqu'à l'existence mais dont l'effet sur le cailloutage est peut-être non négligeable.

De l'apparition d'une référence à la Gournay dans les ouvrages de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle à la rédaction du premier standard officiel vers 1920, la Gournay est décrite comme possédant un plumage caillouté grossier (mopi/mopi) où les couleurs noire et blanche sont a priori d'égalles répartitions, avec parfois une légère prédominance du blanc. Cette configuration du cailloutage de la Gournay est confirmée par les gravures et les premières photos de l'époque. Tout ceci, conjugué aux descriptions faites des animaux Gournay par les éleveurs amateurs jusqu'au milieu des années 1990, amène les scientifiques et les ethnologues animaliers à conclure sur l'historicité du patron caillouté grossier chez la Gournay. Si l'allèle mo a pu être présent dans cette race depuis longtemps, il est probablement toujours resté très minoritaire jusqu'à ces dernières années.

Or on constate aujourd'hui que le phénotype de la Gournay tend à se modifier très rapidement avec l'incidence croissante du patron caillouté fin et donc du gène mo et le noircissement de l'ensemble du plumage.

L'exemple de la Houdan n'est sûrement pas étranger à cette modification profonde du patrimoine génétique de la Gournay. Sélectionnée à l'étranger dans une optique totalement différente de celle des éleveurs français d'avant 1950, la Houdan nous est revenue telle une poupée de luxe, à l'apparence profondément remaniée et devenue inapte à la production traditionnelle de viande, même, bien entendu, dans le cadre d'une micro-filière de qualité.

La Gournay n'a jamais connu cet engouement en dehors de nos frontières et néanmoins, depuis quelques années, elle pâtit indirectement de l'option subjective prise en Allemagne et dans les pays Anglo-Saxons d'imposer le cailloutage fin à dominante noire (celui de l'Ancone aux origines totalement différentes des races cailloutées françaises) comme phénotype à sélectionner dans les élevages amateurs. Les goûts et les couleurs ne se discutent pas, même en matière d'élevage. Cependant, quand on prétend élever une race ancienne que ce soit pour les concours sur phénotype ou en qualité d'animal de rente, il est un principe à ne pas transgresser, une règle écrite qui cadre ce principe, des arbitres assermentés qui veillent au bon respect de cette règle. Ce principe, c'est l'honnêteté de présenter dans une cage ou sur un étal un animal authentiquement racé quand on a la prétention d'utiliser le nom d'une race comme argument de présentation ou de vente (un animal de race présente tous les caractères de la race tout comme ses parents et l'ensemble de ses frères et sœurs). Le règle qui décrit ce qu'est la race, c'est le standard. Les arbitres, les gardiens de ce standard, ce sont, en élevage amateur, les juges de concours.

Une espèce animale (la Poule, le Chien, l'Homme...) peut évoluer au fur et à mesure des mutations aléatoires dans un environnement qui lui même change. Pour une race animale, qui par définition est une entité artificielle créée par l'homme, on ne parle pas d'évolution mais de sélection car tout est affaire de choix opérés par les éleveurs dans l'établissement d'un plan d'accouplements. La sélection dite naturelle, qui contribue à l'évolution des espèces, n'a rien à faire dans les transformations observées au sein des races animales. L'homme a créé des races, dans une espèce domestiquée donnée, le jour où il a pu s'affranchir notablement de l'influence du milieu naturel dans l'élevage de cette espèce. Si une race change, c'est donc un acte volontaire de la part des éleveurs et non un pur fruit du hasard et du temps. Un choix sélectif peut être le fait d'un seul ou de quelques éleveurs mais si leur travail les amène à multiplier des animaux qui ne satisfont plus au standard, alors ils ne peuvent plus prétendre élever des animaux de la race d'origine. Ceci est encore plus vrai pour des éleveurs qui utiliseraient des croisements avec d'autres races pour arriver à leurs fins. Néanmoins, un standard peut être modifié pour répondre à une demande de l'ensemble des éleveurs de la race ou des représentants élus de ceux-ci et permettre à des animaux de recouvrer l'appellation de la race qu'ils avaient perdu en s'éloignant du standard primitif. Qui plus est, le standard peut être complété, là aussi s'il y a consensus au sein des éleveurs, pour parer aux dérives phénotypiques observées.

Qu'en est-il de la Gournay ? Premièrement, on observe une déviance de certains critères phénotypiques qui sont tout à fait objectivement condamnables du point de vue des principes évoqués plus haut ; la couleur non marbrée des pattes, les œufs non blancs. Si c'est plus difficile pour l'œuf, le juge avicole peut et doit sanctionner la couleur des tarsi en s'appuyant sur le standard. Deuxièmement, l'incidence croissante du phénotype caillouté fin à forte prédominance noir, si elle n'est pas très explicitement condamnée dans le standard actuel, doit être analysée scrupuleusement car elle correspond, outre à un risque important d'utilisation du croisement, à un changement très radical



dans les objectifs de sélection de la race (cf descriptions « historiques » 1850-1990). Il y a là peut-être nécessité en effet de recadrer le standard. Une décision doit être prise. Or le recadrage que nous propose la commission des standards (rémiges noires ou noires à extrémité blanche) tend à encourager les éleveurs à suivre ou poursuivre la sélection dans le sens du développement d'un plumage type Ancône chez la Gournay. Il faut, nous semble-t-il, se poser deux types de questions ? Cette décision peut-elle entraîner une modification importante du patrimoine génétique de la Gournay ? Cette modification du phénotype correspond-t-elle à un souhait de l'ensemble des éleveurs ?

A la première question on peut répondre oui sans hésitation, mais avec une inquiétude certaine. Nous l'avons vu le cailloutage a, selon toute vraisemblance, un déterminisme génétique simple. Cela ne signifie cependant pas, qu'à passer d'un type de cailloutage à un autre on ne modifie que le seul gène du locus Mo. Tout d'abord un revirement de situation aussi brutal passe, et passera encore dans beaucoup d'élevages, par l'utilisation du croisement, ce qui est contraire à toutes les notions de race. Ensuite un gène ne se transmet jamais seul et, avec le jeu des recombinaisons au moment de la formation puis de la rencontre des gamètes mâles et femelles, on modifie très probablement la carte génétique des animaux autour du locus Mo. Nous ignorons jusqu'à présent le rôle des très nombreux gènes concernés. Néanmoins ces gènes interviennent peut-être dans les qualités productives ou ornoleptiques de la Gournay et c'est la sélection sur ces critères essentiels qui a pu indirectement maintenir l'allèle mopi dominant dans le cheptel Gournay (attention, ce n'est là qu'une hypothèse). De plus, l'enzyme produite par l'allèle mopi, différente de celle produite par l'allèle mo, intervient probablement dans d'autres chaînes de réactions que celle qui conduit à l'inhibition du dépôt de pigment à l'extrémité des plumes. Si ces chaînes de réactions contribuent à donner d'autres qualités, plus difficiles à évaluer, aux animaux Gournay, il faut les conserver.

Qu'en est-il du souhait des éleveurs de Gournay ? Il faut tout d'abord bien intégrer que l'on a, face à de telles interrogations, à faire à deux grandes catégories d'éleveurs, tout à fait complémentaires ; les éleveurs amateurs et les éleveurs professionnels. Pour ces derniers pas de doutes ; l'objectif est d'apporter au consommateur un produit à la hauteur de celui qui a fait la renommée de la Gournay, la Bresse Normande. Pour cela, et compte-tenu de la difficulté d'effectuer une sélection directe sur les critères organoleptiques, les éleveurs se rattachent au maximum de données observables sur les animaux qui leur permettent de ce rapprocher du type ancien. Il convient de ne pas rejeter l'argument en objectant que le phénotype des animaux vivants n'est pas un critère aussi capital qu'en élevage amateur et que le cailloutage dit grossier est « plus facile » à obtenir ; tout éleveur ayant tenté d'augmenter les performances des Gournay « avec les moyens du bord », pourra confirmer qu'on sélectionne indirectement des animaux plus noirs dont le cailloutage apparaît plus régulier (on sélectionne par la même des pattes foncées et des œufs colorés !).

Les éleveurs amateurs de Gournay ont, de leur côté, indiqué, dans leur majorité, leur attachement au cailloutage grossier et encore plus à une égale présence du blanc et du noir dans ce plumage. Très peu d'entre eux ne semblent regretter le blanchiment du plumage des animaux avec l'âge (MARGUERIE, thèse de doctorat vétérinaire, 2002). Néanmoins, ceux qui s'impliquent le plus dans les concours réorientent parfois leur sélection en évoquant les préférences de certains juges pour les cailloutages fins et les animaux foncés. Rappelons le, cette préférence est héritée de l'exemple du travail d'infusion puis de sélection du gène mo dans le patrimoine génétique de la Houdan, en Allemagne et dans les pays anglo-saxons. L'extrapolation au phénotype de la Gournay est un phénomène de mode qui s'amplifie compte-tenu des lacunes du standard.

C'est pourquoi, nous voulons proposer à la commission, non seulement de renoncer au projet d'introduire la notion de rémiges cailloutées ou noires dans le standard de la Gournay, mais encore de compléter ce dernier dans le sens des données bibliographiques et actualisées pour donner aux juges les moyens de noter les animaux de race Gournay et d'encourager leurs éleveurs dans la sélection, en toute sérénité et en parfaite indépendance.

Nous avons besoin d'un standard plus clair et plus complet pour que demain les éleveurs amateurs et les juges avicoles soient les garants des spécificités de la Gournay qui font d'un nom une race, pour le plus grand bien de tous, y compris des éleveurs professionnels.

Nos propositions sont les suivantes :

- le plumage de la Gournay est caillouté. Blanc et noir y sont répartis de façon homogène. Le cailloutage est préférentiellement grossier (mopi/mopi),
- Le cailloutage fin n'est pas un défaut grave mais doit être, dans la mesure du possible, évité,
- Défauts graves : animaux trop foncés, pattes non marbrées, œuf non blanc.

Notre objectif n'est pas de réduire à néant les efforts de sélection conduits dans une optique différente par certains éleveurs depuis quelques années. Nous tenons ici uniquement à réaffirmer les spécificités de la Gournay qui ne doit pas être une Ancone à pattes roses marbrées, ce qu'elle n'a jamais été. La coopération entre éleveurs amateurs et professionnels doit être sereine et complète surtout quand leur objectif principal est commun ; sauver et maintenir une race. Nous pensons que cette précision du standard est bénéfique à tous et que chacun saura y trouver son compte en fonction de ses objectifs d'élevage. En toute chose comme en matière d'élevage, rien n'est tout blanc ou tout noir ; quel plus bel exemple que celui du plumage de la Gournay.